

20
19

ORDRE DES ARCHITECTES

MISSIONS - ACTIONS RAPPORT D'ACTIVITÉ

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



2019 NOS ACTIONS

ÉDITO – MISSIONS DE SERVICE PUBLIC – CONSEIL DE L'ORDRE PACA –
BUDGET – COMMUNICATION – ANNÉE DU CONSEIL

RÉAFFIRMER LE RÔLE ET LE STATUT DE L'ARCHITECTE P. 11

TABLEAU – CONTRÔLE DE L'ASSURANCE – PROTECTION DU TITRE –
DÉONTOLOGIE – CONCILIATIONS – SOLIDARITÉ-ENTRAIDE –
SAUVEGARDE DES ENTREPRISES

ÊTRE PRÉSENT DANS LA CITÉ P. 21

JURYS DE CONCOURS – MARCHÉS PUBLICS – REPRÉSENTATION
ET RELATIONS EXTÉRIEURES – PROMOTION ET SENSIBILISATION

ANTICIPER LES TRANSFORMATIONS DU MÉTIER D'ARCHITECTE P. 29

FORMATION INITIALE – FORMATION CONTINUE – GUIDE POUR LES
CONTRATS ENTRE ARCHITECTE ET PROMOTEUR – HABITAT PARTICIPATIF

DÉVELOPPER LES LIENS AVEC LES ACTEURS DU BÂTIMENT ET DE LA CULTURE P. 35

PARTICIPATION AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION –
RENCONTRES INTER PROFESSIONNELLES – PARTENARIATS

VALORISER NOS SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES P. 39

PROJET EUROPÉEN POUR L'HABITAT DES ALPES DU SUD –
RENCONTRES DÉPARTEMENTALES – INSTANCES NATIONALES

ET EN 2020 ? P. 43

ORDRE DES
ARCHITECTES

Provence
Alpes-Côte
d'Azur

12

BOULEVARD
THEODORE THURNER

ÉDITORIAL

« L'architecture est une expression de la culture ». Ce sont les premiers mots de la loi du 3 janvier 1977. Cette affirmation est-elle encore d'actualité lorsque l'on parle de transition énergétique, de mixité sociale, d'habitat partagé, de respect des normes ? Cette définition restrictive appartient au passé. Nous avons pour mission de préparer l'avenir. Non seulement un avenir culturel, ce qui serait forcément réducteur, mais encore un avenir social et écologique.

Notre conseil s'efforce depuis le début de ce mandat d'anticiper les évolutions de la société afin de permettre aux architectes de construire un avenir meilleur pour tous. Vaste programme ! Il ne s'agit pas de défendre la profession – ce qui relève du rôle des syndicats – mais de l'accompagner dans ses recherches, sa formation, les défis de certains, les expérimentations des autres.

Le projet est notre raison d'être et si l'architecture est un art, la beauté de notre travail est loin de se limiter à l'esthétique de nos créations. Les architectes regardent autrement pour penser la vie autrement. Il leur manque seulement parfois la liberté de faire en sorte que l'architecture soit l'expression de toutes les cultures.

Françoise Berthelot

DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Dans un souci de promotion et de préservation de la qualité architecturale, le législateur a confié à l'Ordre une mission de service public : garantir l'intérêt public de l'architecture. La loi du 3 janvier 1977 régit l'exercice de la profession en ce sens.

L'Ordre régional veille à l'organisation de la profession à travers ses missions.

Assurer la tenue du Tableau des architectes et sociétés d'architecture	Garantir le respect des règles déontologiques et la discipline de la profession	Contrôler les modalités d'exercice de la profession et de la formation continue
Protéger et contrôler le titre d'architecte pour éviter toute usurpation	Organiser des conciliations en cas de conflits entre architectes et clients et entre confrères	Représenter et promouvoir la profession auprès des pouvoirs publics

LE CONSEIL DE L'ORDRE PACA

LES SERVICES DE L'ORDRE EN 2019

**PÔLE ADMINISTRATION / GESTION
COMMUNICATION / FORMATION**



Audrey Gatian
Directrice administrative

Gestion administrative, financière et RH
Gestion des partenariats
Formation continue des architectes



Corinne Luc
Assistante administrative

Accueil physique et téléphonique
Traitement du courrier
Relations fournisseurs
Gestion des locaux



Virginie Feisthauer
Chargée de communication

Gestion des outils de communication
Organisation des événements
Commissions externes



Chérifa Ayem
Agent d'entretien

Entretien des locaux

Jurys de concours



Françoise Loddò
Directrice juridique
Marchés publics
Suivi des dossiers contentieux
Conseil concernant les procédures internes



Anne-Marie Felder
Chargée du Tableau
Tenue du tableau (inscription, radiation etc.)
Traitement des prestations de service
Contrôle assurances



Isabelle Bonnevalle
Chargée de mission juridique
Marchés privés
Permanence juridique conciliations
Suspension, radiation
Secrétariat chambre de discipline

**PÔLE JURIDIQUE /
SERVICE DU TABLEAU**

COMPOSITION DU CONSEIL EN 2019

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Provence-Alpes-Côte d'Azur (CROA PACA) est composé de conseillers régionaux élus pour 6 ans au suffrage direct par les architectes de la région. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

En 2019, le Conseil Régional s'est réuni 10 fois en séance officielle, dont 3 fois hors-les-murs pour aller à la rencontre des concœurs et confrères du territoire, à Valbonne, à Digne-les-Bains et à Toulon (p. 39-40).

Les membres du Bureau ont organisé 24 réunions, dont 23 en visioconférence.



Françoise Berthelot
Présidente
Architecte DPLG
à Menton (06)



Raphaëlle Segond
Vice-Présidente
Architecte DPLG
à Marseille (13)



Arnaud Réaux
Vice-Président
Architecte DEA
HMONP à Nice (06)



Véronique Toussaint
Secrétaire générale
Architecte DPLG
à Hyères (83)



Dominique Antonini
Secrétaire général
adjoint*
Architecte DPLG
à Rocbaron (83)



Jean-Baptiste Griesmar
Trésorier
Architecte DPLG
à Nice (06)



Romain Bussi
Trésorier adjoint
Architecte DEA
HMONP à
Châteaurenard (13)



Guillaume André
Architecte DPLG
à Cagnes-sur-Mer
(06)



Bernard Brot
Architecte DPLG
à Forcalquier (04)



Elisabetta Castellano
Architecte DFAUF
à Nice (06)



Delphine de Jenken
Architecte DPLG
à Marseille (13)



Mylène Duquenoy
Architecte DPLG
à Vence (06)



Michel Escande
Architecte DESA
à Avignon (84)



Florence Loup-Dario
Architecte DPLG
à Cavailon (84)



Olivier Mathieu
Architecte DPLG
à Toulon (83)



Olivier Mollet
Architecte DPLG
à Marseille (13)



Hélène Moreilhon
Architecte DPLG
à Nice (06)



Pierre Ponzetto
Architecte DPLG à
Marseille (13)



Frédéric Poulat
Architecte DPLG
au Revest-les-Eaux
(83)



Camille Richard-Lenoble
Architecte DPLG
à Marseille (13)



Paul Wagner
Architecte DPLG
à Gap (05)

*Suite à la démission de Dominique Antonini en août 2019, Frédéric Poulat a été élu par les membres du Conseil pour lui succéder au poste de secrétaire général adjoint.

LE BUDGET

LA COTISATION ORDINALE

La cotisation versée par les architectes est perçue par le Conseil national. Seuls les droits d'inscription et de réinscription sont perçus directement par le Conseil régional.

En 2019, la cotisation individuelle des architectes n'a pas augmenté depuis 8 ans. Le Conseil national a décidé, en collaboration avec l'ensemble des trésoriers des conseils régionaux, qu'elle n'augmenterait pas non plus en 2020.

LA DOTATION

Le fonctionnement de l'institution régionale dépend financièrement pour :

- 91% de la dotation versée par le Conseil national, et donc des cotisations ;
- 7% des inscriptions et réinscriptions d'architectes et de sociétés d'architecture ;
- 2% de partenariats pour des actions de communication et des événements.

La clé de répartition de la dotation entre les régions dépend du nombre d'architectes et de conseillers par territoire, ainsi que des spécificités régionales afin de pouvoir garantir le même service en métropole comme en Outre-Mer.

LE VOTE DU BUDGET COMME ACTION POLITIQUE

Le budget annuel du Conseil régional est présenté par le trésorier, puis voté en séance du Conseil. Cette décision a une incidence directe sur la politique de l'institution à l'échelle locale. Elle permet ainsi d'investir sur des actions ciblées, telles que :

- **Réaffirmer le statut des architectes, dans leurs différents modes d'exercice** : Assurer les missions régaliennes de tenue du tableau, de protection du titre etc.
- **Les rendre présents dans la cité** : Assurer une veille des marchés publics et conduire des actions en justice ; Organiser des manifestations à destination d'un public diversifié.
- **Anticiper les transformations de leur métier** : S'impliquer dans la formation initiale ; Agir sur l'offre de formation continue ; Organiser des temps consacrés aux nouvelles pratiques.
- **Développer les liens de l'institution avec le monde du bâtiment et de la culture** : Organiser des actions communes ; Soutenir la Maison de l'Architecture et de la Ville.
- **Valoriser nos spécificités territoriales** : Participer à des programmes régionaux ; Organiser des rencontres-débats.
- Tout en assurant l'organisation et le bon fonctionnement de l'institution : ressources humaines, indemnité des conseillers, entretien des locaux, et charges fixes.

LA COMMUNICATION

En termes de communication, le Conseil de l'Ordre PACA poursuit trois objectifs :

- Informer au mieux les architectes, en complément de la communication du Conseil national et à une échelle plus locale ;
- Donner une visibilité à l'architecture et à la profession auprès des pouvoirs publics, des autres acteurs de la construction et plus largement, du grand public ;
- Limiter l'usage du papier en privilégiant l'information dématérialisée.





SUR SON SITE INTERNET

Complémentaire à celui du Conseil national, il rassemble des actualités régionales, des annonces d'offre/recherche d'emploi, l'offre de formation et les publications du CROA PACA.

www.paca.architectes.org

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'information vient à vous : suivez le CROA depuis votre réseau social de prédilection.

 @croapaca  @croapaca  Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA
 @jnarchipaca – compte dédié aux Journées nationales de l'architecture

Facebook Live des rendez-vous thématiques en direct (p. 30).

PAR EMAIL

[In]formation la newsletter d'actualité, envoyée un vendredi par mois.

In[formation] la newsletter dédiée à la formation, envoyée régulièrement (7 fois en 2019).

Envois ponctuels : en fonction des besoins, des « flash infos » ou invitations.

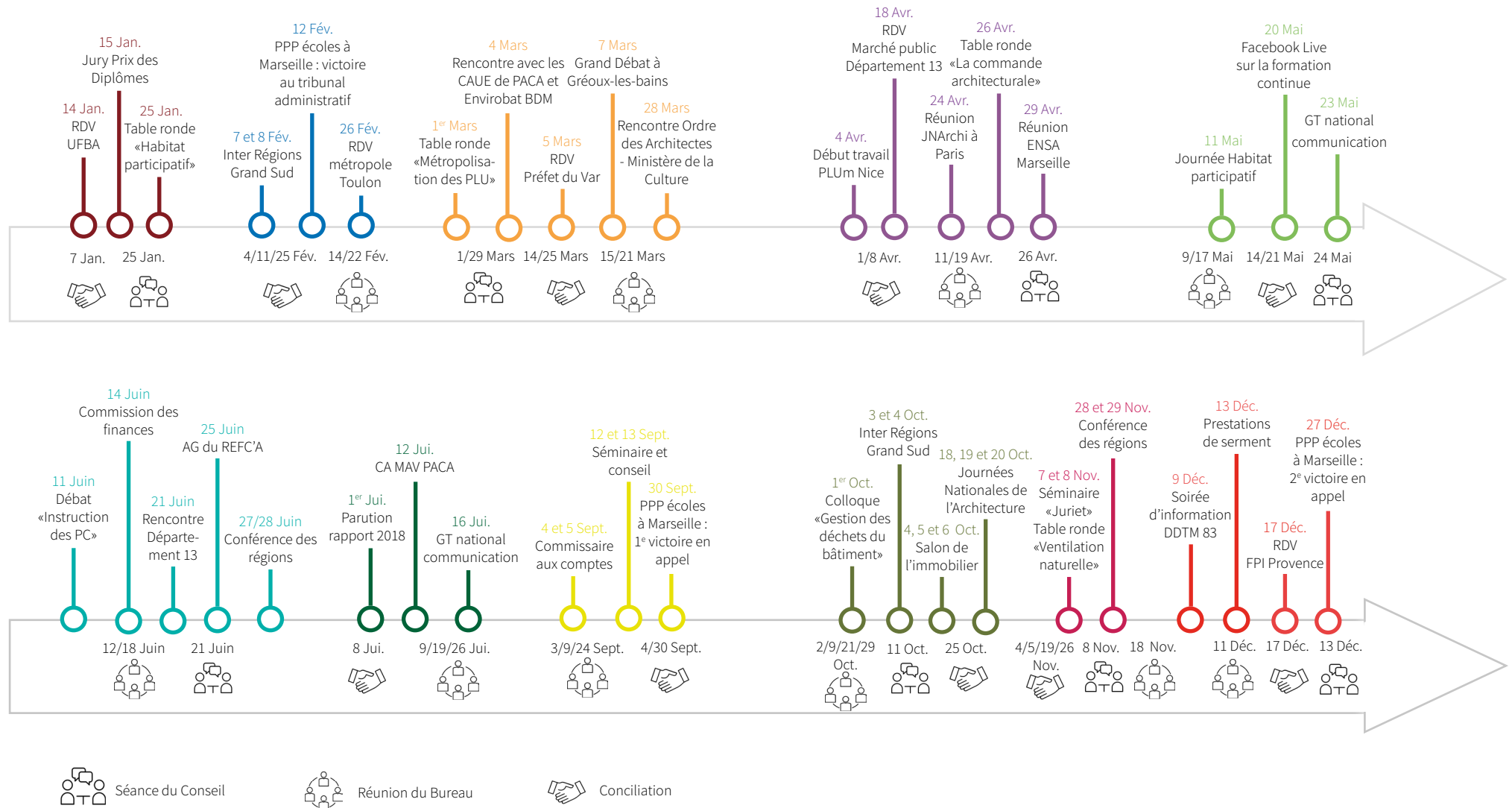
LORS D'ÉVÉNEMENTS

Parce que le virtuel ne suffit pas, des rencontres entre architectes, des événements interprofessionnels et des actions grand public sont régulièrement proposés dans les six départements de la région.

DANS SON RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

L'unique support imprimé (3000 ex.) est également disponible sur le site internet.

L'ANNÉE DU CONSEIL

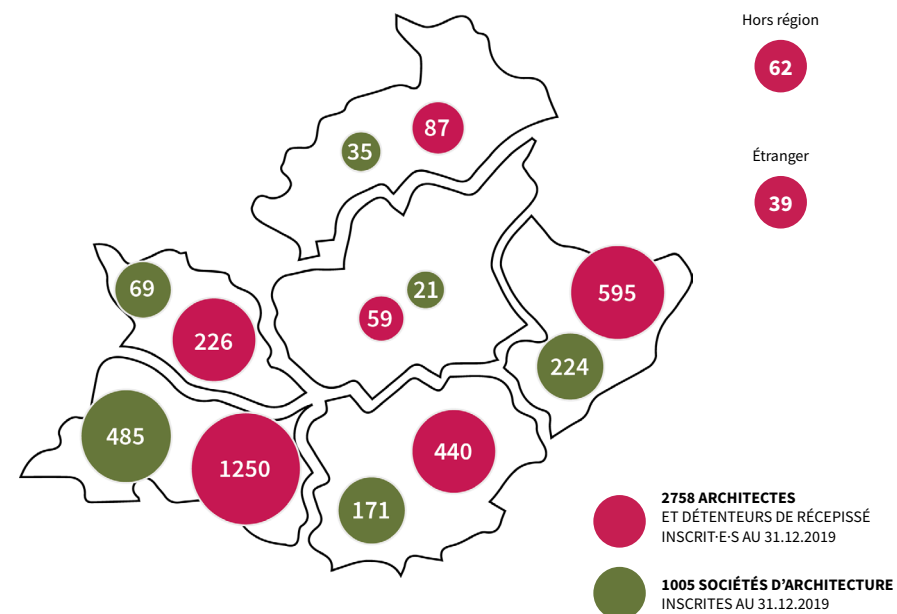


1 RÉAFFIRMER LE RÔLE ET LE STATUT DE L'ARCHITECTE

LE TABLEAU

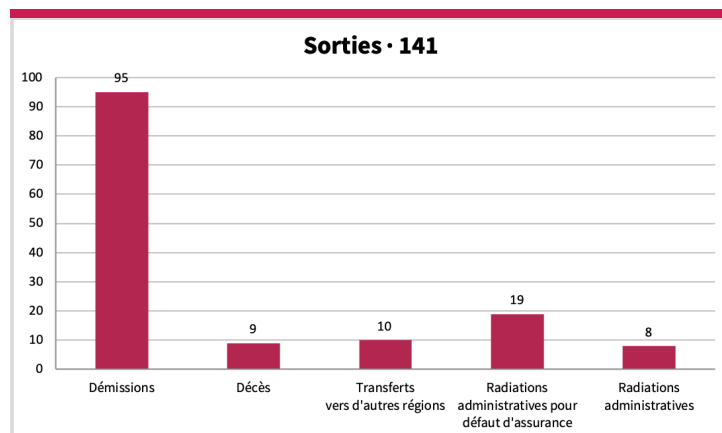
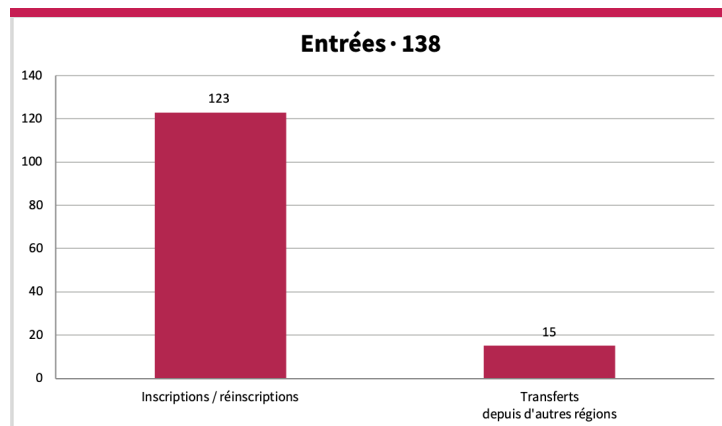
Le Tableau représente l'ensemble des architectes et sociétés inscrit·e·s à l'Ordre. Au sein du Conseil Régional, le service du Tableau remplit l'une des missions premières de l'Ordre : garantir au public des architectes assurés, formés et respectueux des règles éthiques de la profession.

Les informations publiques qu'il contient sont disponibles sur le site www.architectes.org, les services instructeurs et maîtres d'ouvrage peuvent donc s'assurer de l'inscription d'un architecte, d'un détenteur de récépissé ou d'une société à tout moment.



LE TABLEAU – P. 11
 LE CONTRÔLE DE L'ASSURANCE – P. 14
 LA PROTECTION DU TITRE – P. 15
 LA DÉONTOLOGIE – P. 15
 LES CONCILIATIONS – P. 17
 LA COMMISSION SOLIDARITÉ-ENTRAIDE – P. 18
 LA SAUVEGARDE DES ENTREPRISES – P. 19
 GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL « PROGICIEL » – P. 19

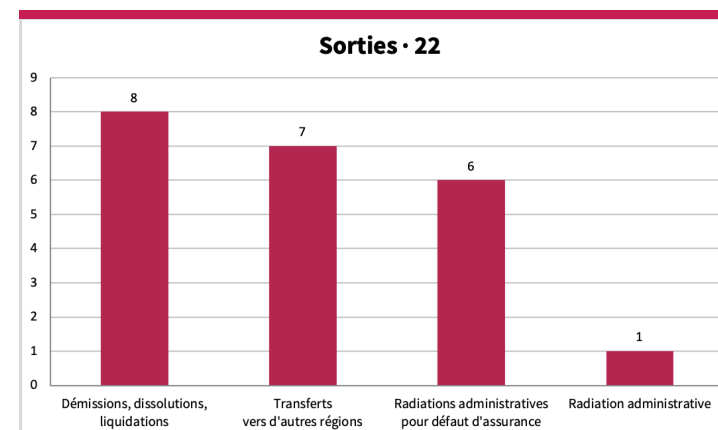
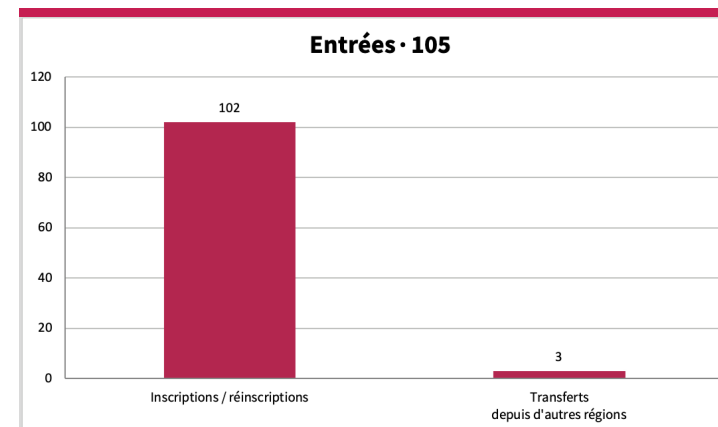
MOUVEMENTS ARCHITECTES 2019



En 2019, **24** suspensions administratives pour défaut d'assurance ont été prononcées. Parmi les 95 démissionnaires, **22** ont obtenu à leur demande le titre honorifique d'architecte honoraire.

Les **16** détenteurs de récépissé de la région sont inscrits à l'annexe du tableau.

MOUVEMENTS SOCIÉTÉS 2019



En 2019, **12** suspensions administratives pour défaut d'assurance ont été prononcées.

LA LIBRE PRESTATION DE SERVICES

La prestation de services permet à un architecte européen d'exercer la profession sur le territoire français à titre temporaire ou occasionnel sans être pour autant inscrit à un Tableau régional de l'Ordre. Il s'agit d'un enregistrement annuel, renouvelable et gratuit.

Tout comme le tableau, la liste des prestataires de services est présente sur le site de l'Ordre.

Le nombre d'architectes européens enregistrés pour l'année 2019 est de 23.

LE CONTRÔLE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

Tout architecte ou société d'architecture inscrit·e au Tableau ou à son annexe dont la responsabilité peut être engagée à raison des actes qu'il accomplit à titre professionnel doit justifier auprès de son Conseil Régional de la souscription d'une assurance professionnelle, et doit lui adresser une attestation conforme au modèle type (défini par l'arrêté du 15 juillet 2003) au plus tard le 31 mars de l'année en cours.

RELANCE POUR NON-PRODUCTION D'ATTESTATION D'ASSURANCE



	2017	2018	2019
RELANCES SIMPLES	592	890	905
RELANCES RAR	286	258	344

*** Depuis 2018, MAF Assurances a cessé d'envoyer l'attestation d'assurance papier à ses adhérents, au profit d'une version dématérialisée qui est à présent automatiquement transmise au CROA, mais seulement si l'architecte la télécharge. La transition vers ce nouveau mode d'envoi a causé une hausse de la non-production des attestations.**

Les frais inhérents aux relances pour non-production d'assurance représentent près de 1 % du budget de l'institution.

LA PROTECTION DU TITRE

L'usurpation du titre

L'usage du titre d'architecte est protégé par l'article 40 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977, n'autorisant le port de ce titre qu'aux personnes inscrites auprès d'un Conseil Régional de l'Ordre des architectes.

L'usurpation du titre est une infraction pénale pouvant être sanctionnée des peines prévues à l'article 433-17 du code pénal : un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Saisines du Conseil de l'Ordre

Le Conseil régional de l'Ordre œuvre au quotidien pour la protection du titre et la lutte contre l'usurpation. Les interventions sont faites en règle générale soit sur saisine d'un maître d'ouvrage, d'un architecte ou d'un instructeur de permis de construire qui souhaite savoir si la personne en cause a le droit d'utiliser le titre, soit d'office par le Conseil de l'Ordre.

Le Conseil de l'Ordre met en demeure les personnes qui usurpent le titre de régulariser leur situation. Ces personnes répondent en général favorablement à la demande.

Actions en justice

Le Conseil régional a qualité pour agir en justice en vue de la protection du titre.

En 2019, le CROA :

- a engagé une action en justice pour des faits d'usurpation de titre constatés dans des dénominations utilisées, des mentions figurant sur divers documents et supports dont un site internet ainsi que sur des stands présentés lors d'expositions recevant le grand public ;
- est dans l'attente d'un jugement qui devrait être rendu à la suite d'une action engagée pour des faits dont le CROA a été informé par des articles de presse au sujet d'une escroquerie.

LA DÉONTOLOGIE

Toute personne inscrite à un tableau régional ou à son annexe est tenue de respecter le code de déontologie des architectes, issu du décret du 20 mars 1980.

Le non-respect de ces dispositions peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

En pratique, le non-respect du code de déontologie donne lieu à des contentieux qui se règlent le plus souvent par voie amiable. Les procédures de conciliation sont confiées à des conseillers (p. 17).

La prestation de serment

Le nouvel architecte est invité à prononcer un serment devant le Conseil Régional de l'Ordre, dans lequel il s'engage à « observer les règles contenues dans la loi sur l'architecture et dans le code de déontologie ». La cérémonie symbolise son entrée dans la profession, mais constitue aussi un temps de convivialité.

77 nouvelles et nouveaux inscrit·e·s ont prêté serment le 13 décembre 2019 au Mucem.

La signature de complaisance

Aux termes de l'article 5 du code de déontologie des architectes, « la signature de complaisance est interdite » ; elle est caractérisée dès lors que l'architecte a signé un projet qu'il n'a pas établi, peu importe que cette signature ait donné lieu à rémunération ou pas.

En 2016, la loi LCAP est venue renforcer le contrôle effectué par les CROA pour la lutte contre les signatures de complaisance. Les architectes sont ainsi tenus de déclarer auprès de l'Ordre des Architectes les demandes de permis de construire et d'aménager dont ils signent le projet, au moment de leur dépôt (sur le site www.architectes.org).

En 2019, environ 66% des enquêtes préalables à l'éventuelle action disciplinaire engagées par le CROA concernent des suspicions de signature de complaisance.

La chambre régionale de discipline

La Chambre régionale de discipline est une instance juridique distincte et indépendante du Conseil de l'Ordre, présidée par un magistrat de l'ordre administratif.

Les différentes sanctions disciplinaires sont : l'avertissement ; le blâme ; la suspension (avec ou sans sursis) pour une période de 3 mois à 3 ans ; la radiation.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2019



ENQUÊTES PRÉALABLES	18
ACTIONS DISCIPLINAIRES ENGAGÉES	4
ACTIONS DISCIPLINAIRES NON ENGAGÉES CONSIDÉRANT QUE CELLES-CI N'ÉTAIENT PAS FONDÉES	11
ENQUÊTES PRÉALABLES EN COURS	3

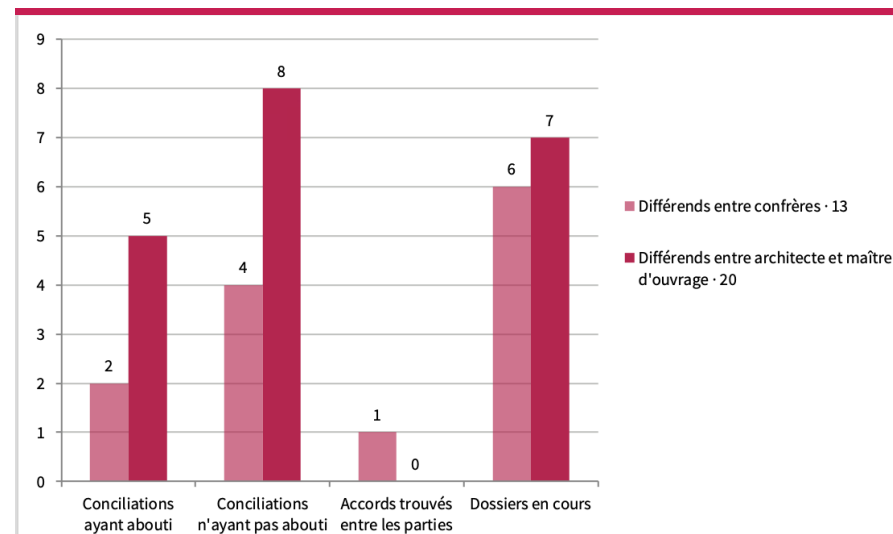
LES CONCILIATIONS

L'Ordre s'est doté d'une procédure de règlement à l'amiable des litiges sous la forme de tentatives de conciliation. Au cas par cas, des conseillers ordinaires, ayant un rôle de conciliateurs, sont désignés en séance officielle du conseil mensuellement. Pour les litiges entre confrères, la saisine du Conseil Régional est obligatoire avant toute procédure judiciaire. Pour les litiges entre architecte et maître d'ouvrage, la saisine dépend des dispositions prévues au contrat.

Le conciliateur réunit les parties en vue de trouver une solution acceptable pour chacune d'entre elles, et tente de les sortir du conflit qui les oppose en rétablissant le dialogue.

La médiation de la consommation

Depuis le 1er janvier 2016, le code de la consommation prévoit que tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de résoudre un litige l'opposant à un professionnel. Ce dispositif doit être stipulé au contrat de l'architecte et ne peut être activé que sur demande du consommateur. Les honoraires du médiateur sont à la charge de l'architecte.



En 2019, 360 heures de travail ont été consacrées aux conciliations dont : 200 heures par le service juridique ; 160 heures par des conseillers de l'Ordre.

LA COMMISSION SOLIDARITÉ ENTRAIDE

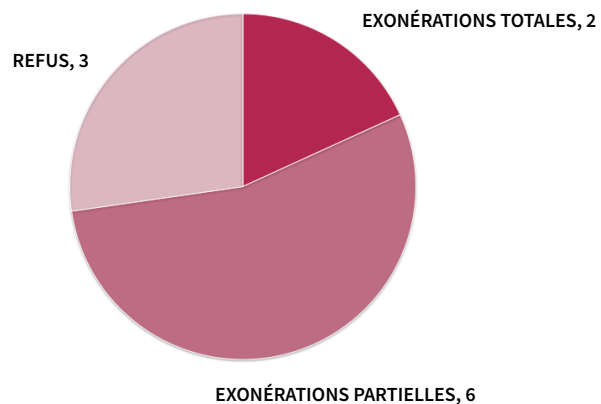
Cette commission nationale, à laquelle participe l'Ordre des Architectes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a pour principale mission d'établir des règles communes et de décider des exonérations et échelonnements en matière de paiement de la cotisation aux architectes en difficulté, et ce quelle que soit la nature de cette difficulté.

Ce dispositif de solidarité s'ajoute aux exonérations partielles accordées sur conditions de ressources. Les architectes souhaitant en bénéficier doivent en faire la demande.

En 2019, 11 architectes en région PACA ont sollicité la commission Solidarité-Entraide, dont :

- 2 en recherche d'emploi ;
- 4 bénéficiaires du RSA ;
- 3 en arrêt maladie ;
- 2 rencontrant des difficultés financières.

La commission nationale s'est prononcée sur ces 11 demandes d'exonération.



LA SAUVEGARDE DES ENTREPRISES

La loi 2005-845 du 26 juillet 2005 prévoit, lorsque le débiteur exerce une profession libérale réglementée, l'implication de l'Ordre à tous les stades de la procédure. Il est donc convoqué aux audiences.

Sa présence a pour objet d'informer le tribunal de la situation de l'architecte à l'égard :

- de sa date d'inscription au Tableau de l'Ordre ;
- de la satisfaction à son obligation d'assurance ;
- de l'absence ou de l'existence de procédures disciplinaires le concernant ;
- du paiement de ses cotisations ordinaires.

	2017	2018	2019
REDRESSEMENTS JUDICIAIRES	1	2	1
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES	0	5	6

GRUPE DE TRAVAIL NATIONAL « PROGICIEL »

En 2019, le CROA PACA a rejoint un groupe de travail réunissant le Conseil national et plusieurs autres Conseils régionaux pour le développement d'un nouvel outil informatique interne qui permettra entre autres :

- de faciliter et dématérialiser les démarches de l'architecte et ses relations avec l'Ordre ;
- d'assurer un meilleur suivi des architectes tout au long de leur carrière ;
- de fluidifier et accélérer le traitement des demandes par les services.

2 ÊTRE PRÉSENT DANS LA CITÉ

LA PARTICIPATION AUX JURYS DE CONCOURS

Le Conseil Régional est régulièrement sollicité par des maîtres d'ouvrage souhaitant la participation d'architectes aux séances de travail des jurys d'attribution de marché.

Pour répondre au mieux à ces demandes, le CROA organise régulièrement des sessions de formation « juré de concours », en partenariat avec la MIQCP, afin de proposer des architectes formés depuis moins de 2 ans.

Depuis 2018, le mode de désignation privilégie la rotation et l'équité parmi les jurés potentiels. Ainsi, en 2019 :

- 96% des 52 architectes formés en 2018 ont été contactés au moins une fois,
- 70% d'entre eux ont pu participer à un ou plusieurs jurys.

La liste des jurés potentiels sera en partie renouvelée en 2020 avec l'organisation de nouvelles sessions de formation.

	04	05	06	13	83	84	TOTAL RÉGION
CONCOURS	-	3	5	5	4	5	22
CONCEPTION RÉALISATION	-	-	2	1	2	-	5
DIALOGUE COMPÉTITIF	-	-	2	1	-	-	3
TOTAL PAR DÉPARTEMENT	0	3	9	7	6	5	30

Le nombre de sollicitations depuis 2017 sur l'ensemble de la région est stable, tout comme la répartition entre jurys de concours et commissions pour d'autres types de procédures.

Le CROA constate en revanche une forte baisse des demandes des maîtres d'ouvrage dans les Bouches-du-Rhône ces trois dernières années (17 en 2017).

LES MARCHÉS PUBLICS

Veille des marchés publics - Actions auprès des maîtres d'ouvrage

Le Conseil Régional de l'Ordre effectue une veille permanente des pratiques constatées dans la région notamment concernant la dévolution de la commande et, le cas échéant, peut se pourvoir en justice.

En 2019, 39 dossiers ont été traités dont :

- 28 concernent des interventions auprès des maîtres d'ouvrage au sujet des irrégularités relevées et dans 60% des cas les maîtres d'ouvrage ont apporté des réponses positives aux remarques formulées,
- 9 concernent des informations générales communiquées aux maîtres d'ouvrage,
- 2 concernent des saisines de confrères pour lesquelles le Conseil Régional de l'Ordre n'a pu répondre favorablement estimant qu'il ne pouvait y être donné suite.

Par ailleurs, le Conseil Régional de l'Ordre a communiqué des informations générales sur les marchés publics suite aux saisines de 93 confrères.

THÉMATIQUES	%	NB	RÉPONSES DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE	
			POSITIVES	NÉGATIVES
ADÉQUATION ENTRE LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ ET LE NIVEAU DE RENDU	31,4 %	11	7	4
CONTENU DE LA MISSION	20 %	7	4	3
TYPE DE PROCÉDURE SELON SEUIL OU OBJET DE L'OPÉRATION	17,2 %	6	3	3
MANDATAIRE ET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	11,4%	4	2	2
CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	8,6%	3	2	1
CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8,6%	3	3	0
COMPOSITION DU JURY	2,8%	1	0	1

Actions en justice sur décision du Conseil de l'Ordre

Recours au PPP pour la rénovation des écoles marseillaises, une pleine victoire en première instance et en appel :

Par jugement du 12/2/19, le tribunal administratif de Marseille s'est prononcé sur l'action en justice engagée par le CROA PACA avec le CNOA ainsi que par 3 particuliers et le Syndicat des Architectes 13 et tendant à l'annulation de la délibération du 16/10/17, par laquelle le conseil municipal de la Ville de Marseille a approuvé dans le cadre du plan Ecoles le principe du recours à un marché de partenariat et à des marchés de partenariat subséquents portant sur la démolition d'établissements vétustes et l'édification de 34 écoles et de leurs équipements annexes. Dans son jugement, le tribunal, après avoir reconnu l'intérêt à agir du CROA et du CNOA, a fait droit à leur requête et a annulé la délibération considérant que la Ville de Marseille n'avait pas démontré que le recours à un tel marché présentait un bilan plus favorable, notamment sur le plan financier, que celui des autres modes de réalisation du projet, en particulier la maîtrise d'ouvrage publique classique.

Par un arrêt du 30/9/19, la cour administrative d'appel de Marseille, saisie par la Ville de Marseille d'une requête tendant à obtenir le sursis à exécution du jugement du 12/2/19, a rejeté cette demande considérant qu'aucun des moyens invoqués ne paraissait sérieux et de nature à justifier l'annulation ou la réformation du jugement.

Par un arrêt du 27/12/19, la cour administrative d'appel de Marseille a confirmé l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Une victoire en demi-teinte en première instance :

Par jugement du 5/3/19, le tribunal administratif de Marseille s'est prononcé sur l'action en justice engagée par le CROA PACA et tendant à contester la validité d'un marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un parc relais ainsi qu'à des aménagements routiers et paysagers d'un rond-point, passé irrégulièrement sous l'empire de l'ordonnance du 6/6/05 sans concours. Or la soumission au code des marchés publics s'imposait ainsi que l'organisation d'une mise en compétition conforme à ce code. Dans son jugement, le tribunal après avoir reconnu l'intérêt à agir du CROA ainsi que le bien-fondé de ses arguments, a estimé que le CROA avait pu à juste titre soutenir que le maître d'ouvrage était tenu en application des dispositions du code des marchés publics de recourir au concours. Néanmoins, au regard des travaux qui avaient déjà démarré et devaient bientôt s'achever ainsi que de l'intérêt général de cette opération, le tribunal a décidé de rejeter la requête du CROA.

Dans l'attente de la décision de première instance :

En 2019, le CROA PACA a engagé une action en justice tendant à contester la validité d'un marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation d'une maison des associations, notamment en ce que le choix de l'attributaire a conduit, en méconnaissance des règles de la profession d'architecte, à contourner la présence nécessaire d'un architecte parmi les membres du groupement.

Action en justice engagée à l'encontre de l'Ordre des Architectes

Par décision du 1/10/19, l'autorité de la concurrence a prononcé une sanction de 1 500 000 euros à l'encontre de l'Ordre des Architectes pour avoir mis en œuvre, via le Conseil national et des Conseils régionaux dont le CROA PACA, des pratiques d'entente anticoncurrentielles sur les prix dans le secteur des marchés publics de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'ouvrages publics. L'Ordre des Architectes qui conteste la réalité et la portée des pratiques sanctionnées a fait appel devant la Cour d'Appel de Paris qui devrait rendre sa décision dans le courant de l'année 2020.

LA REPRÉSENTATION ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES

Commissions régionales et départementales

En tant que représentant de la profession, l'Ordre des Architectes de Provence-Alpes-Côte d'Azur est régulièrement sollicité pour participer à des commissions régionales et départementales, en préfecture ou auprès de collectivités territoriales.

En 2019, en plus de ses mandats en cours, il a renouvelé sa participation au sein des commissions suivantes :

- Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan régional de prévention et de gestion des déchets ;
- Commission Départementale Nature Paysage et Sites des Alpes-de-Haute-Provence ;
- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de Vaucluse.

Grand Débat National

Le Conseil, représenté par la vice-présidente, a été invité à participer à la réunion du grand débat national organisée le 7 mars 2020 à Gréoux-les-Bains (04) et consacrée à la question de la transition écologique, avec Emmanuel Macron, Christophe Castaner, Sébastien Lecornu, Emmanuelle Wargon et Brune Poirson.

Le 28 mars, le président du Conseil national entouré de l'ensemble des présidents des Conseils régionaux de l'Ordre ont remis au ministre de la Culture le « Cahier de propositions » des architectes issues de la consultation lancée à travers le site Grand-debat.archi.

Soirée des vœux

La présidente a présenté ses vœux aux architectes, élus, partenaires et autres personnalités présentes, avant de proposer un échange avec la salle, au cours duquel ont pris la parole Arlette Fructus, adjointe au logement de la Ville de Marseille, et Régis Rioton, trésorier du Conseil National de l'Ordre.

LES ACTIONS ET ÉVÉNEMENTS DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION

Les architectes fêtent les Journées Nationales de l'Architecture

Pour la première fois en 2019, l'événement national « Les architectes ouvrent les portes » (JPOARCHI), lancé en 2014 par l'Ordre des Architectes, a fusionné avec les « Journées nationales de l'architecture » (JNArchi) du ministère de la Culture qui se sont tenues les 18, 19 et 20 octobre.

Les objectifs pour le Conseil national et les Conseils régionaux de l'Ordre sont restés les mêmes : faire mieux connaître le métier d'architecte et la diversité de ses missions, et faire (re) découvrir l'architecture au grand public grâce aux architectes présents sur tout le territoire.

La participation du CROA et des architectes de la région, soutenue par la DRAC PACA, s'est déroulée en continuité avec l'édition 2018 des JPOARCHI : les collectifs d'Aix-en-Provence, Toulon, Avignon et Menton ont à nouveau organisé ensemble des événements, et les visites, balades, ateliers et événements pluridisciplinaires, prisés des visiteurs, ont presque entièrement remplacé les portes ouvertes d'agence.

Les partenariats et collaborations avec les autres acteurs de diffusion de la culture architecturale, les lieux culturels, les mairies et les entreprises se sont intensifiés, promettant de donner une nouvelle dimension à ces journées pour les prochaines éditions.

Viv(r)e l'architecture

Le Conseil Régional s'est une nouvelle fois associé à la Maison de l'Architecture et de la Ville et au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille pour proposer un programme de sensibilisation à l'architecture auprès d'élèves d'écoles maternelles et élémentaires et de collèges.

13 architectes désireux de partager leur passion et leur expérience avec les plus jeunes ont ainsi planifié des interventions dans des classes pour l'année scolaire 2019-2020.

Salon de l'immobilier

Du 4 au 6 octobre, des architectes volontaires ont tenu des permanences au Salon de l'immobilier à Marseille pour conseiller les quelques 8000 visiteurs du salon, essentiellement des particuliers à la recherche de professionnels, d'informations et d'outils pour concrétiser leur projet d'achat, de construction ou de rénovation. À cette occasion, ils ont ainsi participé à faire mieux connaître la profession.

Une mini conférence a été animée par la présidente sur le thème : « De l'intérêt de faire appel à un architecte pour faire construire sa maison : conception, administration, construction ».

Cérémonie des prestations de serment 2019

VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019



3 ANTICIPER LES TRANSFORMATIONS DU MÉTIER D'ARCHITECTE

LA FORMATION INITIALE

Habilitation à la maîtrise d'oeuvre

Depuis que l'Habilitation à la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP) a été instaurée en 2007, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille accueille des représentants de l'Ordre des Architectes pour des interventions dans le cadre du parcours théorique de cette formation.

Ces dernières sont l'occasion d'informer les postulants à l'HMONP sur le cadre et les exigences de la profession réglementée, et de leur rappeler quelles sont les missions et les actions de l'Ordre.

Soutenances HMONP

Compte tenu de la modification du planning de la formation HMONP à l'ENSA•M pour l'année 2018-2019, la session de soutenances qui aurait dû avoir lieu en novembre 2019 est prévue en 2020.

Une session d'une journée a été organisée le 2 juillet pour les ADE qui n'avaient pas pu soutenir en novembre 2018 ou qui avaient été ajournés. 12 des 39 architectes qui avaient participé aux soutenances de novembre ont à nouveau été jurés.

Table ronde « La commande architecturale » à l'ENSA•Marseille

Vendredi 26 Avril, l'ENSA•Marseille a accueilli le CROA PACA pour la tenue d'une table ronde au cours de laquelle huit architectes aux modes d'exercice différents ont livré leur expérience aux architectes, étudiant-e-s, et diplômé-e-s postulant à l'HMONP présent-e-s dans la salle.

Elles et ils ont livré sans tabou leurs difficultés à accéder à la commande, mais surtout ont évoqué devant les jeunes et futurs architectes les moyens d'obtenir et de garder la confiance des maîtres d'ouvrage, publics et privés.

Prix des Diplômes

En 2019, le Conseil Régional de l'Ordre était une nouvelle fois partenaire du Prix des Diplômes, un concours organisé par le Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône qui a pour objectif de promouvoir et de récompenser les diplômés issus de l'ENSA•M.

LA FORMATION INITIALE – P. 29
LA FORMATION CONTINUE – P. 30
LE GUIDE POUR LES CONTRATS ENTRE ARCHITECTE ET PROMOTEUR – P. 33
L'ANNÉE POUR L'HABITAT PARTICIPATIF – P. 33

LA FORMATION CONTINUE

L'obligation de formation des architectes

Le Code de déontologie des architectes stipule depuis 1980 l'obligation de se former pour entretenir et améliorer sa compétence. En 2016, le ministère de la Culture a encadré ce devoir en imposant un minimum de 20h annuelles, réparties entre formations structurées (14h) et complémentaires (6h), ou 60h sur trois ans.

Les architectes doivent déclarer leurs formations en ligne sur leur espace Architectes.org. À compter de 2020, un contrôle sera réalisé chaque année par le Conseil régional de l'Ordre sur une base triennale.

Les architectes non-conformes seront invités à régulariser leur situation.

Partenariats avec des organismes de formation

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes poursuit sa démarche de partenariat avec des organismes de formation afin d'étendre et de diversifier l'offre de formation sur l'ensemble du territoire régional.

En 2019 :

- les partenariats avec MAJ Formation et Ilot Formation se sont poursuivis ;
- un partenariat a été initié avec Fibois PACA.

Le CROA PACA est aussi membre du Réseau pour la Formation Continue des Architectes (REFC'A).

Facebook Live

Le 20 mai 2019, le CROA PACA a donné rendez-vous aux architectes pour répondre en direct à leurs questions sur la formation continue (modalités de l'obligation, prise en charge etc.). L'enregistrement de ce direct est disponible sur la page Facebook du CROA.

Pour la formation complémentaire

Depuis 2017, le CROA PACA envoie une attestation de présence aux architectes lorsqu'il organise des événements éligibles au titre de la formation complémentaire.

En 2019, des attestations de présence ont ainsi été émises pour 6 tables rondes, rencontres et débats organisées à Valbonne, Digne-les-Bains, Avignon, Toulon, Marseille et Solliès-Pont.

Le CROA sensibilise aussi régulièrement les organisateurs de conférences de la région (ENSA•M, MAV, CAUE etc.) afin que cette émission d'attestation devienne un réflexe.

THÈME DE LA FORMATION	LIEU	DATE	NOMBRE DE STAGIAIRES	DURÉE
COMMENT RÉALISER UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE QUALITÉ ?	MARSEILLE (13)	30.01.19 31.01.19	11	2 JOURS
	NICE (06)	15.04.19 16.04.19	13	2 JOURS
FEEBAT MODULE 5A	MARSEILLE (13)	18.04.19 19.04.19	8	2 JOURS
	NICE (06)	27.05.19 28.05.19	12	2 JOURS
	MARSEILLE (13)	30.09.19 01.10.19	14	2 JOURS
	MARSEILLE (13)	25.11.19 26.11.19	12	2 JOURS

THÈME DE LA FORMATION	LIEU	DATE	NOMBRE DE STAGIAIRES	DURÉE
FEEBAT 5B	MARSEILLE (13)	20.05.19 21.05.19	13	2 JOURS
	NICE (06)	24.06.19 25.06.19	12	2 JOURS
	NICE (06)	26.06.19 27.06.19	9	2 JOURS
	MARSEILLE (13)	20.11.19 21.11.19	9	2 JOURS
BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE E+C-	MARSEILLE (13)	04.11.19 05.11.19	12	2 JOURS
	NICE (06)	16.12.19 17.12.19	12	2 JOURS

137 stagiaires ont ainsi été formés.

Ces formations ont été proposées par Ilot Formation.

LE GUIDE POUR LES CONTRATS ENTRE ARCHITECTE ET PROMOTEUR

Les relations contractuelles entre les architectes et les promoteurs méritent une attention toute particulière. C'est pour cette raison que la commission « marché privé » de l'Interrégion Grand Sud (p. 41), dont est membre le CROA PACA, a travaillé conjointement à l'élaboration de ce guide qui attire l'attention des architectes sur certains points de vigilance et propose des rédactions de clauses.

Conçu comme un outil à garder à portée de main dans les agences, il est disponible sur le site www.architectes.org, rubrique « Publications ».

UNE ANNÉE POUR L'HABITAT PARTICIPATIF

Table ronde « L'habitat participatif, comment ça marche ? »

Vendredi 25 janvier, pour célébrer le 6e anniversaire du site Architectures en Ligne (p. 37), le CROA PACA a proposé une table ronde sur sur une démarche architecturale et citoyenne : l'habitat participatif.

Architectes, accompagnateurs de projet et habitants ont fait part de leur expérience aux 150 personnes présentes, et pour ceux qui n'ont pas pu y assister, la vidéo est disponible sur architecturesenligne.org.

Journée « Habitat participatif, passons à l'action ! »

Samedi 11 mai, le CROA PACA, en partenariat avec la SCIC Regain et les associations HG13! et Eco-habitons 83, a organisé une journée pour les professionnels et le grand public afin de donner une suite à l'événement du 25 janvier et approfondir le sujet. Il a ainsi accueilli architectes, futurs habitants et curieux pour des formations, des témoignages et retours d'expérience, ainsi qu'une bourse aux projets.

Les formations du matin ont affiché complet, et plus de 100 personnes se sont déplacées pour les rencontres et la bourse aux projets de l'après-midi, ce qui encourage le CROA à prévoir d'autres événements sur le même principe à l'avenir.

4 DÉVELOPPER LES LIENS AVEC LES ACTEURS DU BÂTIMENT ET DE LA CULTURE

LA PARTICIPATION AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION

En tant que représentant de la profession, l'Ordre des Architectes de Provence-Alpes-Côte d'Azur est régulièrement sollicité pour échanger avec d'autres représentations professionnelles ou acteurs du cadre bâti.

En 2019, le CROA a participé :

- au Conseil d'Administration de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSA•M) ;
- aux Conseils d'Administration des CAUE des Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône ;
- au Conseil d'Administration de la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA ;
- à la commission de Validation des Acquis Professionnels pour l'HMONP à l'ENSA•M.

DES RENCONTRES INTER PROFESSIONNELLES

Rencontre avec les CAUE et Envirobat BDM

La présidente du CROA, les directeurs des CAUE des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse, ainsi que la directrice d'Envirobat BDM, se sont réunis le 4 mars pour aborder divers sujets communs de travail, comme la formation et la diffusion de la culture architecturale.

Rencontre avec la FPI Provence

Le 17 décembre, la présidente et le vice-président ont rencontré Jean-Noël Léon, élu à la présidence de la Fédération des Promoteurs Immobiliers depuis septembre 2019. Ce premier échange a permis à chacun de rappeler les valeurs qu'il défend et l'ambition partagée d'une production architecturale qualitative.

Ils espèrent poursuivre le développement d'une culture architecturale commune afin qu'architectes et maîtrises d'ouvrage partagent ensemble un référentiel qualitatif qui puisse ouvrir de nouvelles perspectives constructives cohérentes avec les enjeux contemporains.

Intervention au séminaire « Régénérer la ville par le minéral et le végétal »

Deux conseillers de l'Ordre ont participé au séminaire « Régénérer la ville par le minéral et le végétal : la fabrique urbaine sur les bords de la Méditerranée et ailleurs en Europe » le 28 juin à l'Université Nice Sophia Antipolis, pour une intervention sur le thème « Le territoire des trois royaumes, minéral, végétal, animal » :

« Développer une approche régénérative de l'urbanisme oblige à questionner l'essence propre d'un territoire. Composer avec l'existant tout en réparant les dysfonctionnements constitue le quotidien des urbanistes et des architectes. L'activité humaine s'insère dans des milieux naturels qui ont une logique et obligent désormais de changer de paradigme. Le contrôle de la nature laisse place à une approche plus sensible, et s'appuie sur les strates minérales et végétales préexistantes qui sont bien souvent connues des habitants. C'est ici que la pratique urbanistique peut se charger de sens, en écoutant, pratiquant et restituant le sensible. »

L'approche du sujet passe par la façon de vivre des habitants, sujet principal de la démarche des architectes. L'occasion de rappeler que la fabrique urbaine, c'est le bonheur des usagers et non pas la forme pour la forme.

Intervention au colloque « Gestion et valorisation des déchets du bâtiment »

La vice-présidente a participé au colloque sur l'économie circulaire organisé par la fédération CINOV PACA-Corse le 1^{er} octobre à Marseille. Elle a ainsi introduit une démarche plus approfondie de l'institution sur le sujet, puisque l'année 2020 sera essentiellement consacrée à une réflexion et une action autour du réemploi des matériaux.

Extrait de la tribune « Introduire l'obligation de recyclage, c'est introduire un caillou dans les rouages » : « C'est une opportunité à saisir pour remettre de l'inattendu, de l'intelligence, de la valeur d'usage et de la valeur humaine ajoutées dans nos projets partout et non pas seulement dans les grandes commandes de l'État, dans les projets expérimentaux et les maisons individuelles (un des rares espaces de liberté que nous ayons) [...]. Avec du matériau recyclé, les problèmes universels auxquels l'architecture est confrontée se posent. La trace de la main va revenir avec la « beauté du mal-foutu » (ce que disait le Corbusier à propos des bétons de la cité radieuse), pour revenir à une autre esthétique, plus humaine. »

Soirée d'information sur la RD DECI avec la DDTM 83

La DDTM du Var en partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA, le SDIS du Var et le Syndicat des Architectes du Var, a organisé une soirée d'information sur l'application de la Réglementation Départementale de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RD DECI) le 9 décembre à Solliès-Pont.

La RD DECI est applicable depuis début 2017 et concerne une grande partie des projets d'architecture, pourtant la DDTM constate des insuffisances dans 25% des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme dans le cadre de son application.

DES PARTENARIATS ET DES PROJETS COLLABORATIFS

Maison de l'Architecture et de la Ville PACA

L'Ordre des Architectes PACA héberge dans ses locaux et soutient financièrement la MAV PACA depuis sa création en 2003. L'association organise des événements et édite des ouvrages pour diffuser la culture architecturale et urbaine au plus grand nombre.

Depuis 2018, deux conseillères ordinales représentent l'institution au sein du Conseil d'administration et s'impliquent dans la programmation. Elles sont ainsi à l'origine des cours publics d'architecture proposés par la MAV depuis 2019, et ont contribué à la production de l'exposition-atelier destinée au jeune public, « Ville recrée ».

Cette dernière a été présentée du 11 octobre au 6 décembre. Les visites-ateliers permettaient aux enfants de fabriquer leur propre ville en se basant sur une concertation entre participants, pour finir par la manipulation d'une maquette.

Architectures en ligne

Depuis 2012, les acteurs de la promotion de la culture architecturale en PACA proposent au plus grand nombre de voir ou de revoir, dans un format court ou dans leur intégralité, le meilleur des conférences sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage qui se tiennent dans la région, ainsi que des visites commentées d'expositions et des interviews.

Depuis sa création, Architectures en ligne poursuit les objectifs suivants :

- diffuser la culture architecturale en la rendant visible et accessible en un clic ;
- capitaliser sur les nouvelles technologies pour toucher un public large ;
- démultiplier l'action de sensibilisation et de pédagogie autour de l'architecture ;
- faire vivre et promouvoir les événements régionaux ;
- devenir à terme, une base de données régionale de référence.

Pour le 6e anniversaire de la plateforme, célébré le 20 janvier 2019, le CROA PACA a organisé la table ronde « Habitat participatif, trois projets pour comprendre » (p. 33).

Architectures en ligne est né d'une initiative de la DRAC PACA, qui soutient le projet. Avec la DRAC et le CROA, les autres membres du comité éditorial sont l'Ecole d'architecture de Marseille, l'association Image de Ville, le CAUE des Bouches-du-Rhône, l'Agence d'urbanisme de Marseille et le Forum d'urbanisme et d'architecture de Nice.

www.architecturesenligne.org

5 VALORISER NOS SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES

UN PROJET EUROPÉEN POUR L'HABITAT DES ALPES DU SUD

HABIT.A s'inscrit dans le programme européen Alcotra qui intéresse les massifs alpins de la France et de l'Italie. Il s'agit d'un projet de recherche en vue de perfectionner la conception future de nos habitats en montagne (urbanisme et constructions), face au changement climatique et ses conséquences environnementales, économiques, sociales et culturelles.

Trois partenaires italiens et trois partenaires français sont réunis : les Ordres des architectes de la province de Cunéo et de la région PACA, la région Piémont, le Pays S.U.D. (33 communes sur les 2 départements 04/05), iiSBE Italia et EnvirobatBDM.

D'importants travaux ont été réalisés depuis 3 ans :

- Un état sur la connaissance de l'évolution climatique en montagne que l'on sait différente et plus rapide qu'ailleurs, et fait de la montagne un excellent laboratoire.
- Une analyse architecturale et urbanistique des habitats traditionnels et de leur adaptation au fil des siècles, présentée au Conseil du 24 mai 2019 à Digne où de nombreux architectes locaux étaient présents.
- Le même type d'analyse à propos de l'habitat touristique, le tourisme étant certainement la plus grande et la plus récente mutation à laquelle les sociétés montagnardes ont du faire face.
- Un recensement de réalisations contemporaines exemplaires, en vue d'établir un « Testimonial », reprenant le terme italien (ce qui porte témoignage). Il a été soumis à un jury qui a sélectionné 10 réalisations remarquables et 12 autres faisant l'objet d'un grand intérêt.

En parallèle, iiSBE et Envirobat ont réfléchi à la mise en commun de leurs approches respectives en vue de déterminer un tronc commun aux labels BDM (PACA) et ITACA (Piémont), et plus largement, contribuer au futur label européen CESBA.

En 2020, un guide de référence de 120 pages sera édité, et la dernière phase du programme consistera à organiser plusieurs conférences et workshops auprès de différents publics : élus, techniciens des collectivités, architectes, urbanistes, entreprises du bâtiment, agriculteurs, professionnels du tourisme, scolaires.

Toutes les recherches sont en partie consignées sur le site web : www.habit-a.eu.

UN PROJET EUROPÉEN POUR L'HABITAT DES ALPES DU SUD – P. 39
 LES RENCONTRES DÉPARTEMENTALES – P. 40
 LA REPRÉSENTATION DANS LES INSTANCES NATIONALES – P. 41
 L'INTERRÉGION GRAND SUD – P. 41

LES RENCONTRES DÉPARTEMENTALES

Travail commun sur le PLUm de Nice Côte d'Azur

Le CROA PACA a proposé aux architectes de recueillir leurs commentaires sur le projet de PLU métropolitain de Nice Côte d'Azur, afin de préparer une réponse commune de la profession à l'enquête publique qui allait être ouverte. Plusieurs réunions se sont tenues avec les volontaires pour le permettre, mais l'implication des architectes n'a pas permis de finaliser cette réponse commune.

Table ronde « Métropolisation, PLU et spécificités locales » à Valbonne

Le Conseil de l'Ordre PACA a réuni le 1^{er} mars un élu municipal et métropolitain, des membres des services de l'Etat en région, une architecte et un paysagiste pour rappeler l'importance d'intégrer les spécificités locales lors de l'élaboration des règlements d'urbanisme dans des territoires toujours plus métropolisés et intercommunaux, pour partager leurs savoirs sur ces questions et pour envisager comment les architectes peuvent faire bénéficier les pouvoirs publics de leur savoir et être intégrés dès les premières réflexions. Environ quarante architectes se sont déplacés pour participer à cet échange.

Table ronde « La ventilation dans les logements en climat méditerranéen » à Toulon

À l'occasion de son conseil délocalisé à Toulon, le CROA a invité les architectes du département à une rencontre avec un conseiller ordinal, deux ingénieurs CVC et une ingénieure QE qui ont livré leur approche architecturale et technique des systèmes de ventilation naturelle, encore peu utilisés dans notre région notamment pour le rafraîchissement. En effet, l'acoustique en milieu urbain et le gradient thermique diurne et nocturne n'y sont pas favorables.

Néanmoins il apparaît que la convergence de plusieurs stratégies comme les logements traversants, les protections solaires, l'isolation, l'albédo des surfaces extérieures, les brasseurs d'air, la place de la végétation dans les projets etc., couplés à une ventilation naturelle efficace, peuvent éviter le recours à la climatisation.

Rencontre sur l'instruction des demandes d'autorisations administratives à Avignon

Face aux difficultés rencontrées par les acteurs du cadre bâti pour l'obtention des autorisations administratives, le CROA PACA et un groupe d'architectes du Vaucluse ont proposé une rencontre-débat avec l'élu à l'urbanisme de la Ville d'Avignon, l'ABF du Vaucluse, le directeur du CAUE 84 et une responsable des services instructeurs du Grand Avignon.

Les architectes et autres acteurs intéressé-e-s se sont déplacés nombreux pour l'occasion, et au vu de l'intérêt et du succès rencontré, d'autres rencontres de ce type seront organisées à l'avenir.

LA REPRÉSENTATION DANS LES INSTANCES NATIONALES

Le CROA PACA peut exprimer sa position auprès du Conseil national en fonction des particularités territoriales qui sont les nôtres et qui impactent le travail des architectes de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 2019, il a siégé :

- 3 fois à la conférence des régions, qui réunit Conseil national et président-e-s de région ;
- 3 fois à la commission des finances à laquelle siègent tous les trésorier-e-s ;
- 1 fois au comité de pilotage juridique (JURIET) et à la conférence des secrétaires.

Le CROA participe également au groupe de travail national sur la communication qui, en 2019, a travaillé principalement sur la plateforme « Architectes pour tous » et l'événement « Les Journées nationales de l'architecture » (p. 25).

L'INTERRÉGION GRAND SUD

Une délégation du Conseil Régional de l'Ordre participe trois fois par an à des réunions de travail sur des sujets opérationnels et politiques avec les Conseils Régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Corse, de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

Le travail est organisé sous forme d'ateliers thématiques évoluant au fil des années et de l'actualité (marchés publics, marchés privés, nouvelles pratiques, transition écologique, communication etc.), avant une restitution en plénière.

Ces séances représentent une occasion unique et enrichissante de comparer les pratiques de chacun, d'échanger sur des problématiques communes ou propres à nos territoires, et de partager des retours d'expériences.

Elles permettent aussi de mettre en commun des ressources pour mener à bien des projets qui seraient trop lourds à porter pour un seul Conseil régional. Des initiatives telles que les « Les architectes ouvrent les portes » (p. 25), ou en 2019 le guide pour les contrats entre architecte et promoteur (p. 31), sont nées de ces rencontres.

ET EN 2020 ?

Le 29 avril 2020

Une soirée puis une journée consacrée au réemploi des matériaux ; une rencontre à Aix-en-Provence avec les architectes des Bouches-du-Rhône ; un événement dédié à la conception des écoles pour faire écho à la victoire sur le PPP ; un jumelage avec l'Ordre des architectes de la province de Bari dans les Pouilles ; une soirée d'information sur les élections ordinaires puis la tenue de ces élections ; deux nouvelles sessions de formation pour être juré de concours...

Voilà tout ce que nous avons prévu pour cette belle année 2020. Et en prime un rapport d'activité 2019 prêt à être envoyé en mars. Le Covid-19 nous a laissé le temps de faire une table ronde sur le réemploi des matériaux en janvier, et ce texte viendra boucler le rapport d'activité.

Aujourd'hui, tout le Conseil est mobilisé pour faire face à cette crise sanitaire inédite. Je ne doute pas qu'une grande partie du prochain rapport y sera consacré, car pendant période d'enfermement les rencontres n'ont pas cessé, bien au contraire. Une réflexion commune à tous les acteurs du bâtiment a vu le jour pour la première fois avec une telle force. Un autre projet est né, celui d'une société où l'humain prendrait le pas sur l'économie.

Ce qui ressemble à une utopie nous a rassemblés et nous rassemble encore, puisque notre première démarche unanime a été de protéger ceux qui, sur les chantiers, rendent tous les rêves possibles.

Françoise Berthelot,
Confinée et en télétravail depuis 45 jours.



Photographies :

Façade du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes © CROA PACA

Portraits du trombinoscope © T. De Puyfontaine

Séance officielle du Conseil juin 2019 © CROA PACA

Les architectes fêtent les JNArchi 2019, collectif Aix-en-Architecture © Émilie Gransard

Prestations de serment 2019 © Stéphane Chassignole

Exposition-atelier « Ville recrée » de la MAV PACA © CROA PACA

Les architectes fêtent les JNArchi 2019 à Toulon - Projet dehavayu,
par la chorégraphe Fanny Manzanero et ses danseuses © michelb photos

Séance officielle du Conseil décembre 2019 © Romain Bussi

Les architectes fêtent les JNArchi 2019 à Avignon © CAUE 84

Table ronde « L'habitat participatif, comment ça marche ? » © CROA PACA

Directrice de la publication : Françoise Berthelot, présidente

Responsable de la rédaction : Virginie Feisthauer, chargée de communication

Imprimerie C.C.I., 9 av. Paul Héroult, ZI de la Delorme, 13015 Marseille

Parution et dépôt légal : Mai 2020

ISSN 2677-4402



VOUS AVEZ L'AUDACE, NOUS AVONS L'ASSURANCE.

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

12, bd Théodore Thurner 13006 Marseille
04 96 12 24 00

ordredesarchitectes@croapaca.fr - www.paca.architectes.org